

S'UNIR POUR UN MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

VERSION
SYNTHÈSE

PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL

EN SANTÉ MENTALE 2022-2026



PAGE COUVERTURE

LES IMPATIENTS

Les Impatients est un organisme dont la mission est de venir en aide aux personnes présentant des troubles mentaux par le biais de l'expression artistique, en leur offrant des ateliers d'art et en diffusant leurs réalisations. L'organisme accueille plus de 850 participants par semaine dans 21 points de service au Québec. Depuis leur création en 1992, Les Impatients collectionnent les œuvres réalisées dans leurs ateliers qui ont un potentiel patrimonial et scientifique. À ce jour, c'est plus de 15 000 œuvres d'art hors-norme, singulier et brut qui sont conservées.

Réjean Petitclerc

Né en 1951 à Québec, Réjean Petitclerc a participé aux ateliers des Impatients pendant près de 20 ans. Il s'est joint durant deux ans à l'atelier de bande dessinée, où il a continué de s'exprimer par l'intermédiaire du dessin, de la peinture ainsi que de l'écriture. Il appréciait les ateliers ; ils lui permettaient de sortir de chez lui, de participer à différentes activités et de s'exprimer par le biais de l'art.

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document n'est disponible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Documentation**, rubrique **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes et sert uniquement à alléger le texte. Certaines utilisations usuelles de termes féminins ont toutefois été conservées.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN 978-2-550-90390-1

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2022

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Tableau synoptique | vii |
| Introduction | 1 |
| Partie 1 – La vision, les valeurs et les principes directeurs | 3 |
| Partie 2 – Les axes et actions | 5 |
| AXE 1 – Promotion de la santé mentale et prévention des troubles mentaux..... | 5 |
| AXE 2 – Services pour prévenir et intervenir en situation de crise..... | 7 |
| AXE 3 – Partenariat avec les organismes communautaires..... | 8 |
| AXE 4 – Actions destinées aux jeunes, à leur famille, à leurs proches et à leur entourage..... | 10 |
| AXE 5 – Amélioration de l'accès aux soins et aux services en santé mentale..... | 13 |
| AXE 6 – Prévention et mise en place d'alternatives aux hospitalisations en psychiatrie..... | 16 |
| AXE 7 – Concertation et amélioration des pratiques..... | 17 |
| Conclusion | 21 |
| Annexe I – Cadre financier | 23 |
| Annexe II – Continuum de soins et services en santé mentale | 27 |
| Bibliographie | 29 |

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|---------------|---|
| CNESST | Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail |
| INPLPP | Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel |
| IPSSM | Infirmière praticienne spécialisée en santé mentale |
| LPP | Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui |
| MCC | Ministère de la Culture et des Communications |
| MEQ | Ministère de l'Éducation |
| MES | Ministère de l'Enseignement supérieur |
| MIFI | Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration |
| MJQ | Ministère de la Justice |
| MSP | Ministère de la Sécurité publique |
| MSSS | Ministère de la Santé et des Services sociaux |
| MTESS | Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale |
| PAISM | Plan d'action interministériel en santé mentale |
| PAJ-SM | Programme d'accompagnement justice et santé mentale |
| PPEP | Programme pour premiers épisodes psychotiques |
| PQPTM | Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie |
| PSP | Premiers secours psychologiques |
| RSEQ | Réseau du sport étudiant du Québec |
| RSSS | Réseau de la santé et des services sociaux |
| SASC | Service d'aide en situation de crise |
| TDAH | Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité |
| TIBD | Traitement intensif bref à domicile |
| UIBP | Unité d'intervention brève en psychiatrie |

TABLEAU SYNOPTIQUE

S'UNIR POUR UN MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

PLAN D'ACTION

INTERMINISTÉRIEL

EN SANTÉ MENTALE 2022-2026

VISION

Mettre à contribution l'ensemble des acteurs concernés pour que tous les Québécois et Québécoises aient accès, au bon moment, à des actions, à des services et à un accompagnement adaptés à leurs besoins en santé mentale.

VALEURS

- Primauté de la personne
- Protection des droits et soutien à leur exercice
- Engagement et responsabilité collective

PRINCIPES DIRECTEURS

- Accès aux services
- Soins et services axés sur le rétablissement
- Accompagnement
- Collaboration et partenariat
- Implantation des bonnes pratiques et culture de l'évaluation

10 ministères et organismes gouvernementaux

Budget total pour 5 ans : 1 152 949 667 \$

AXES ET ACTIONS : LE PAISM COMPREND 7 AXES ET 43 ACTIONS

| Axe 1 : Promotion de la santé mentale et prévention des troubles mentaux | |
|---|--|
| 1.1 | Déployer annuellement des activités de communication grand public pour l'information et la sensibilisation aux troubles mentaux |
| 1.2 | Mettre en place une trousse informationnelle sur la santé mentale pour les personnes immigrantes |
| 1.3 | Mettre en place un réseau d'éclaireurs |
| | Volet – Financement des initiatives lancées par des organismes communautaires |
| 1.4 | Réaliser le Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail |
| 1.5 | Offrir des formations de courte durée aux employeurs afin de favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de travailleurs présentant des troubles mentaux ou des symptômes apparentés |
| 1.6 | Déployer des mesures ciblant le soutien psychosocial adaptées aux réalités des établissements pour les intervenants et les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux |
| Axe 2 : Services pour prévenir et intervenir en situation de crise | |
| 2.1 | Renforcer les partenariats entre Info-Social et les premiers répondants, notamment le 911, par le numéro unique 811 |
| 2.2 | Soutenir les centres de crise communautaires |
| 2.3 | Soutenir les services d'aide en situation de crise (SACS) |
| 2.4 | Mettre en œuvre et consolider des pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité |
| Axe 3 : Partenariat avec les organismes communautaires | |
| 3.1 | Bonifier le soutien à la mission des organismes communautaires en santé mentale |
| 3.2 | Soutenir la prise en compte de la parole collective et du savoir expérientiel dans la planification et l'organisation des services en santé mentale |
| 3.3 | Soutenir la formation et l'intégration de pairs aidants |
| 3.4 | Outiller les familles et l'entourage des personnes présentant des troubles mentaux ainsi que les intervenants pour favoriser l'utilisation de pratiques permettant d'éviter le recours aux mesures exceptionnelles |
| Axe 4 : Actions destinées aux jeunes, à leur famille, à leurs proches et à leur entourage | |
| 4.1 | Promouvoir la santé mentale dans les milieux scolaires |
| 4.2 | Prévenir les dépendances auprès des élèves du secondaire |
| 4.3 | Favoriser le déploiement du programme HORS-PISTE |
| 4.4 | Initier les élèves du secondaire au plaisir de bouger toute l'année pour améliorer leur bien-être |
| 4.5 | Créer un fonds régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans |
| 4.6 | Aider sans filtre : créer des conditions favorables au mieux-être des jeunes touchés par les troubles mentaux, notamment les jeunes proches aidants, avec une approche <i>par et pour</i> les jeunes |
| 4.7 | Prioriser l'accès aux services en santé mentale et en dépendance pour les parents d'enfants suivis par le réseau de la santé et des services sociaux lorsque l'absence de ces services pourrait limiter la portée des interventions offertes à ces enfants et à leur famille |

| | |
|---|---|
| 4.8 | Offrir aux jeunes un soutien en santé mentale au moment opportun là où ils se trouvent |
| 4.9 | Déployer le modèle Aire ouverte pour que les jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion sociale obtiennent une réponse adaptée à leurs besoins |
| 4.10 | Revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) |
| | Revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le TDAH – Appel de projets |
| 4.11 | Améliorer la gestion des évaluations des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) |
| Axe 5 : Amélioration de l'accès aux soins et aux services en santé mentale | |
| 5.1 | Poursuivre l'implantation du Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM) |
| | Poursuivre l'implantation du PQPTM - Harmonisation des pratiques entre les services sociaux généraux et les services en santé mentale |
| 5.2 | Rehausser les services sociaux généraux et les services en santé mentale |
| 5.3 | Poursuivre le déploiement des Programmes pour premiers épisodes psychotiques (PPEP) |
| 5.4 | Innover en intégrant les interventions numériques dans les services en santé mentale |
| 5.5 | Déployer des infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPSSM) dans les services de proximité et certaines urgences |
| 5.6 | Procéder à la hiérarchisation des services en psychiatrie légale relevant du Code criminel afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des trajectoires y étant associées |
| 5.7 | Poursuivre l'implantation des équipes du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) |
| Axe 6 : Prévention et mise en place d'alternatives aux hospitalisations en psychiatrie | |
| 6.1 | Déployer des équipes spécialisées d'intervention rapide et de relais en santé mentale dans la communauté |
| 6.2 | Mettre en œuvre des projets vitrines d'unité d'intervention brève en psychiatrie (UIBP) |
| 6.3 | Offrir le traitement intensif bref à domicile (TIBD) aux personnes présentant des troubles mentaux |
| Axe 7 : Concertation et amélioration des pratiques | |
| 7.1 | Soutenir le développement et le transfert des connaissances en santé mentale |
| 7.2 | Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de modèles probants d'organisation de services adaptés à la concomitance des troubles mentaux et des troubles liés à l'utilisation de substances |
| 7.3 | Améliorer les connaissances au regard de la détection du risque de passage à l'acte violent des personnes présentant une détresse psychologique, que cette détresse soit accompagnée d'un trouble mental ou non |
| 7.4 | Former et outiller les intervenants sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et pour autrui (LPP) |
| 7.5 | Favoriser l'accompagnement par les familles, l'entourage et les différents partenaires par de meilleures pratiques en matière de confidentialité et de partage des renseignements |
| 7.6 | Mettre en place et rehausser le soutien clinique aux intervenants et aux partenaires |
| 7.7 | Mettre en place et animer des mécanismes de concertation permettant de rehausser la qualité, la continuité et la complémentarité des services en santé mentale |
| | 7.7.1 Concertation territoriale avec les partenaires communautaires et intersectoriels |
| | 7.7.2 Concertation nationale avec les établissements et les organismes communautaires en santé mentale |
| | 7.7.3 Comité de concertation des établissements ayant une désignation universitaire en santé mentale, dépendance et itinérance |
| 7.8 | Améliorer et suivre la performance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux |

INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec est l'une des premières autorités au monde à avoir élaboré, en 1989, une politique de santé mentale¹. Dans cette politique, le gouvernement insiste entre autres sur l'importance de prendre en compte l'ensemble des besoins de la personne ainsi que sur l'importance d'offrir une réponse aux besoins de la personne dans la communauté, en collaboration avec les différents partenaires. Les objectifs, orientations et thématiques de cette politique sont réitérés dans ce premier plan d'action interministériel en santé mentale.

Dans le cadre des précédents plans d'action en santé mentale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ainsi que leurs partenaires ont travaillé à la mise en place et à la consolidation d'une gamme d'actions et de services en santé mentale. Avec le Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) 2022-2026, *S'unir pour un mieux-être collectif*, le MSSS vient assurer le déploiement d'une offre de soins et de services en santé mentale diversifiée, accessible et répondant aux besoins de la population en mettant l'accent sur les services de proximité².

Ce fait n'est plus à démontrer : les facteurs qui influencent la santé mentale et le rétablissement sont multiples. Ce premier plan d'action interministériel est un grand pas de plus en matière de concertation et de collaboration pour la mise en place de conditions favorisant la santé mentale ainsi qu'un accompagnement optimal des personnes et de leurs proches. En effet, les actions qui y sont inscrites demandent la mobilisation de plusieurs programmes-services au sein des établissements du RSSS ainsi que de plusieurs ministères, organismes et partenaires publics, communautaires et privés pour l'amélioration continue de la qualité, de la continuité et de la complémentarité des soins et des services, afin d'offrir une réponse à l'ensemble des besoins des personnes.

De plus, par l'entremise de ce plan d'action, le gouvernement du Québec fait de l'accès au bon service offert par le bon intervenant au bon moment une priorité, notamment en soutenant la poursuite de l'implantation du Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM) dans toutes les régions du Québec.

Aussi, l'expertise et les pratiques du milieu communautaire seront davantage reconnues et soutenues par le rehaussement de leur financement à mission globale l'instauration de partenariats et l'amélioration de la concertation nationale et territoriale entre les organismes communautaires, les établissements du RSSS et le MSSS.

Les actions du PAISM ciblent l'ensemble du continuum en santé mentale. Certaines actions visent l'atteinte et le maintien d'une santé mentale optimale, alors que d'autres ciblent l'organisation et la prestation de soins et de services. Si certaines actions visent la population générale ou certains groupes de population, d'autres s'intègrent aux pratiques des intervenants des différents secteurs. Puisque de nombreuses

1. MSSS, *Politique de santé mentale*, Québec, Gouvernement du Québec, 1989, 64 p., accessible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/89-sante-mentale.pdf>.

2. Les services de proximité sont un ensemble de services généraux, spécifiques et spécialisés (santé et services sociaux) ainsi qu'un ensemble de services de santé publique adaptés aux besoins de la population sur un territoire ciblé, grâce à un partenariat entre les différents partenaires publics, privés, communautaires, intra et intersectoriels. Les services de proximité sont visibles et connus, et permettent d'assurer un accès optimal aux ressources de la communauté et du RSSS ainsi que de maintenir un lien de confiance avec la population.

pratiques et initiatives dans la communauté contribuent déjà à l'action sur les déterminants sociaux de la santé, la santé mentale optimale de la population et le rétablissement des personnes présentant des troubles mentaux, les actions introduites au PAISM s'inscrivent en complémentarité avec les mesures existantes, les politiques et les plans d'action ministériels et gouvernementaux en vigueur.

Le PAISM est le fruit d'une démarche de consultations rigoureuse amorcée en 2019 auprès des acteurs clés en santé mentale. Ce plan d'action est également le résultat des travaux des membres de la Table interministérielle en itinérance et en santé mentale³ ainsi que de la quasi-totalité des directions du MSSS. Les réflexions ont aussi été alimentées par un comité consultatif scientifique, et les différents projets en cours d'élaboration et de déploiement au MSSS ainsi que dans le RSSS ont été pris en compte. L'ensemble des travaux a été mené en étroite collaboration avec les directions responsables du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 ainsi que de la Stratégie nationale de prévention du suicide.

Le contexte et les répercussions de la pandémie de la COVID-19

La pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences considérables sur l'ensemble de la population. Les mesures de distanciation sociale ont exacerbé plusieurs facteurs de risque liés au mal-être et pouvant contribuer à la détérioration de la santé mentale : isolement, perte d'emploi ou de revenus, tensions familiales, conjugales et sociales, détérioration cognitive et psychologique liée à la perte des activités de stimulation.

En contrepartie, cette période plus qu'inhabituelle s'est aussi caractérisée par la prise d'initiatives, le renforcement de partenariats et la réalisation de nombreux apprentissages. Ce contexte hors du commun a permis de réaffirmer l'importance d'un système de santé et de services sociaux réactif, fort, efficient et intégré, notamment en ce qui a trait aux services destinés aux populations les plus vulnérables.

La pandémie de la COVID-19 est venue rappeler que si la santé mentale est avant tout une question de santé individuelle, elle demeure une préoccupation et la responsabilité de tous. Le gouvernement tient donc à réaffirmer, dans le PAISM, que pour favoriser la santé mentale optimale de la population, il importe non seulement de rehausser l'ensemble des services de proximité ainsi que les services sociaux généraux et les services en santé mentale, incluant les activités de promotion de la santé et de prévention, mais aussi d'établir avec les partenaires communautaires, intersectoriels et interministériels des liens de collaboration solides. La clé pour le mieux-être passe par le décloisonnement de la réponse aux besoins, qui permet l'émergence d'une vision commune et l'exercice de cette responsabilité partagée.

3. Les membres de la Table sont le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Famille, le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Finances, le ministère des Transports, le Secrétariat à la jeunesse, le Secrétariat aux affaires autochtones, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'Office des personnes handicapées du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, le Secrétariat à la condition féminine, le Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que la Société d'habitation du Québec.

PARTIE 1

LA VISION, LES VALEURS ET LES PRINCIPES DIRECTEURS

LA VISION

Mettre à contribution l'ensemble des acteurs concernés pour que tous les Québécois et Québécoises aient accès, au bon moment, à des actions, à des services et à un accompagnement adaptés à leurs besoins en santé mentale.



Missive, 2010

Acrylique, pastel,
timbre et papier
de soie sur toile

Collection
Vincent et moi

Fondé en 2001, le programme Vincent et moi du CIUSSS de la Capitale-Nationale a pour mission d'accompagner et de soutenir l'engagement artistique des personnes présentant un trouble mental qu'elles soient investies dans une démarche de création en arts visuels ou qu'elles souhaitent expérimenter l'art dans une perspective de rétablissement et de mieux-être. Il a constitué au fil des ans une collection d'œuvres et veille à sa mise en valeur par le biais notamment d'expositions et d'un système de prêt d'œuvres.

Artiste engagée et reconnue par ses pairs, Mireille Bourque a participé à de nombreuses expositions et est présente en galerie. Dans sa démarche artistique, elle s'intéresse au phénomène de marginalisation et d'isolement et fait ainsi de sa pratique une recherche de l'inclusion et du dialogue. C'est en étant elle-même placée en retrait de la société que Mireille Bourque en est venue à vouloir « recoller et réunir les morceaux de sa vie ». Elle transpose cette notion dans ses œuvres lorsqu'elle déchire du papier puis en rassemble les morceaux sur une toile.

vincentetmoi.com

mireillebourqueartiste.com

LES VALEURS

Les valeurs qui ont inspiré le PAISM sont celles qui sont transmises depuis des années à travers les documents structurant les actions pour l'amélioration de la santé, du bien-être et des conditions de vie des personnes, dont les personnes présentant des troubles mentaux et leurs proches. Ces valeurs doivent également imprégner les travaux à venir.

- **Primauté de la personne**
- **Protection des droits et soutien à leur exercice**
- **Engagement et responsabilité collective**

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs constituent les balises qui orientent le choix des actions à mener afin de s'approcher le plus près possible de la vision. Ces principes permettent également l'actualisation des valeurs du PAISM.

- **Accès aux services**
- **Soins et services axés sur le rétablissement**
- **Accompagnement**
- **Collaboration et partenariat**
- **Implantation des bonnes pratiques et culture de l'évaluation**

Le plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services : un exemple concret de mise en action des valeurs et des principes directeurs

Au cours des dernières années, les établissements responsables d'offrir des soins et des services en santé mentale, en collaboration avec leurs partenaires du milieu communautaire, des personnes utilisatrices de services et des proches, ont élaboré et implanté un plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services⁴. Ces établissements sont invités à poursuivre les travaux de réalisation et de mise à jour de leur plan d'action tout au long de la période couverte par le PAISM, ce qui leur permettra de mener des actions concrètes sur les thématiques suivantes :

- le respect des droits dans le RISS ;
- la lutte contre la stigmatisation et la discrimination ;
- la mise en place et le maintien de soins axés sur le rétablissement ;
- la reconnaissance et le soutien de la famille et l'entourage ;
- la participation active des personnes utilisatrices de services et des proches à la planification et à l'organisation des services.

4. MSSS, *Plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services : Guide*, Québec, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016, 20 p. accessible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-914-05W.pdf>.

PARTIE 2

LES AXES ET ACTIONS

— AXE 1 – Promotion de la santé mentale et prévention des troubles mentaux

Cet axe comprend des actions de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles mentaux auprès de la population générale et de groupes de population ou dans des contextes particuliers, comme la santé mentale au travail. Ces actions contribuent à l'optimisation de la santé mentale⁵ pour l'ensemble des personnes concernées, qu'elles présentent ou non des troubles mentaux. La version complète du PAISM inclut également un encadré traitant de l'importance de la participation sociale et du cheminement socioprofessionnel.

Action 1.1 – Déployer annuellement des activités de communication grand public pour l'information et la sensibilisation aux troubles mentaux

Afin d'informer et de sensibiliser la population au sujet des troubles mentaux, ainsi que d'inciter ceux qui en ressentent le besoin à s'informer et à demander de l'aide, **le MSSS poursuivra le déploiement d'activités de communication grand public sur les troubles mentaux**. Le MSSS rehaussera son budget de 100 000 \$ par année pour une période de 5 ans. Une attention particulière sera accordée aux communautés ethnoculturelles dans la mise sur pied des stratégies et des outils de communication en lien avec ces activités.

Porteur : MSSS

Investissement total : augmentation de 500 k\$ pour 5 ans

Action 1.2 – Mettre en place une trousse informationnelle sur la santé mentale pour les personnes immigrantes

Afin d'informer les personnes immigrantes et de répondre à leurs besoins ainsi que de faciliter leur intégration et leur pleine participation à la société québécoise, **le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) élaborera et diffusera une trousse informationnelle sur la santé mentale destinée aux personnes immigrantes**.

Porteur : MIFI
Collaborateur : MSSS

Investissement total : 480 k\$

5. Des actions de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles mentaux destinées spécifiquement aux jeunes sont présentées à l'axe 4.

Action 1.3 – Mettre en place un réseau d'éclaireurs

Afin d'augmenter ou de soutenir la capacité d'adaptation et la résilience des personnes et de la communauté en contexte de pandémie et de post-pandémie, **le MSSS mettra en place un réseau d'éclaireurs et soutiendra financièrement des projets d'organismes communautaires œuvrant à la résilience des communautés, en adéquation avec le réseau des éclaireurs.**

Porteur : MSSS

Investissement total : montant à déterminer en fonction de l'octroi des crédits

Action 1.4 – Réaliser le Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail

Afin de contribuer à la promotion, à la connaissance et au respect des lois du travail, **la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) mettra en place le Projet Actions de promotion – Santé psychologique**, qui vise la réalisation d'activités de promotion et de prévention en lien avec la santé psychologique dans les milieux de travail. La CNESST, le MSSS et le réseau de santé publique en santé au travail s'assureront, dans le respect de leurs responsabilités, d'être complémentaires dans leurs services et cohérents dans les messages diffusés aux milieux de travail.

Porteur : CNESST

Collaborateur : MSSS

Investissement total : 12,4 M\$

Action 1.5 – Offrir des formations de courte durée aux employeurs afin de favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de travailleurs présentant des troubles mentaux ou des symptômes apparentés

Afin de favoriser la santé mentale optimale des personnes, notamment pour leur cheminement professionnel, **le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) mettra en place des capsules de formation pour les employeurs, en plus de maintenir le soutien aux travailleurs autonomes relativement à leur santé mentale.**

Porteur : MTESS

Collaborateur : Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

Investissement total : 200 k\$

Action 1.6 – Déployer des mesures ciblant le soutien psychosocial adaptées aux réalités des établissements pour les intervenants et les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux

Afin de les soutenir et de les orienter, **le MSSS proposera aux intervenants et aux gestionnaires du RSSS une formation sur les premiers secours psychologiques (PSP). Plus spécifiquement :**

- le MSSS proposera la formation sur les PSP aux intervenants et aux gestionnaires du RSSS afin de les outiller pour prendre soin d’eux-mêmes et des autres lors de situations difficiles ;
- le MSSS mettra en place un réseau de veilleurs et de pairs aidants ayant les connaissances de base en PSP, et ce, en adaptant l’approche aux employés et aux gestionnaires ;
- des ressources dédiées à l’actualisation et au soutien des pairs aidants et aux veilleurs seront dégagées ;
- le réseautage entre les pairs aidants et les veilleurs sera favorisé dans le RSSS.

Porteur : MSSS

Investissement total : action autofinancée

— AXE 2 – Services pour prévenir et intervenir en situation de crise

Cet axe comprend plusieurs actions de rehaussement et de consolidation de services destinés aux personnes vivant de la détresse psychologique ou se trouvant en situation de crise. Les services à rehausser ou à consolider appartiennent à l’offre des services sociaux généraux⁶ à la population, qui occupe une place importante dans le continuum de services en santé mentale. Cet axe présente également des actions de consolidation et de mise en œuvre de pratiques mixtes d’interventions psychosociales et policières de proximité.

Action 2.1 – Renforcer les partenariats entre Info-Social et les premiers répondants, notamment le 911, par le numéro unique 811

Afin que le service Info-Social puisse répondre aux demandes de nature psychosociale provenant des premiers répondants et, ainsi, assurer une meilleure réponse à la population, **le MSSS consolidera une trajectoire entre le service Info-Social et les premiers répondants dans le but d’assurer une consultation téléphonique psychosociale 24/7 dans un délai de quatre minutes dans l’ensemble de la province.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 5,75 M\$

6. MSSS, *Services sociaux généraux – offre de services*, Gouvernement du Québec, 2013, p. 67, accessible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-803-01F.pdf>.

Action 2.2 – Soutenir les centres de crise communautaires

Afin de promouvoir l'expertise des centres de crise communautaires et d'offrir des services de crise intégrés en complément des services existants, **le MSSS poursuivra la mise en place et la consolidation du service d'intervention de crise dans le milieu 24/7 dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Estrie.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 10,0 M\$

Action 2.3 – Soutenir les services d'aide en situation de crise (SASC)

Afin de soutenir les SASC mis en place au cours des trois dernières années, de maintenir l'offre de services et de s'assurer que les SASC répondent à leur obligation légale, **le MSSS poursuivra les actions mises en place pour consolider les SASC au Québec.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 10,0 M\$

Action 2.4 – Mettre en œuvre et consolider des pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité

Afin d'assurer aux personnes qui traversent une situation de crise une réponse adaptée à leurs besoins et de limiter les hospitalisations, la judiciarisation ou le recours à des ressources spécialisées lorsque cela n'est pas nécessaire, **le MSSS et le ministère de la Sécurité publique (MSP) mettront en œuvre et consolideront des pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité sur l'ensemble du territoire québécois.**

Porteurs : MSSS et MSP

Investissement total : 59,5 M\$

— AXE 3 – Partenariat avec les organismes communautaires

Cet axe comprend des actions afin de soutenir les organismes communautaires dans la réalisation de leur mission et de réaffirmer par le fait même l'importance de ceux-ci dans le continuum de services en santé mentale. La contribution des organismes communautaires nationaux et régionaux est d'une grande richesse, tant pour l'adaptation des services aux besoins et aux préférences des personnes, de la famille et de l'entourage que pour l'implantation de pratiques innovantes en santé mentale.

Action 3.1 – Bonifier le soutien à la mission des organismes communautaires en santé mentale

Afin que le rehaussement des services offerts à la population par les organismes communautaires en santé mentale soit poursuivi, **le MSSS bonifiera le soutien financier aux organismes en santé mentale pour la réalisation de leur mission.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 75,0 M\$

Action 3.2 – Soutenir la prise en compte de la parole collective et du savoir expérientiel dans la planification et l'organisation des services en santé mentale

Afin de soutenir l'expression de la parole citoyenne et collective ainsi que la transmission de savoirs expérientiels par les personnes utilisatrices de services et les proches dans la planification et l'organisation des services, **le MSSS soutiendra financièrement dans toutes les régions du Québec le déploiement et le maintien d'initiatives issues de la communauté et facilitant la nomination de représentants par les pairs, dont ReprésentACTION santé mentale Québec.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 1,0 M\$

Action 3.3 – Soutenir la formation et l'intégration de pairs aidants

Afin de soutenir l'intégration d'un nombre croissant de pairs aidants dans le RSSS, **le MSSS soutiendra financièrement :**

- les activités du programme Pairs aidants réseau afin d'assurer la formation et le soutien en emploi des pairs aidants ainsi que le soutien des milieux d'embauche pour une période de cinq ans ;
- le déploiement d'une formation pour les pairs aidants famille et l'offre de soutien à ces pairs aidants en fonction des besoins du RSSS, des familles et de l'entourage ;
- le déploiement de pairs aidants jeunesse, notamment au sein des services d'Aire ouverte ;
- la poursuite de travaux relatifs à la valorisation et à l'intégration du savoir expérientiel dans les milieux qui œuvrent en dépendance.

Porteur : MSSS

Collaborateur : programme Pairs aidants réseau, administré par l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale

Investissement total : 3,1 M\$

Action 3.4 – Outiller les familles et l'entourage des personnes présentant des troubles mentaux ainsi que les intervenants pour favoriser l'utilisation de pratiques permettant d'éviter le recours aux mesures exceptionnelles

Afin de réduire le nombre de requêtes de garde provisoire en vue d'une évaluation psychiatrique effectuées par les familles, les proches ou l'entourage des personnes présentant des troubles mentaux et de préserver les liens familiaux et affectifs, **le MSSS soutiendra l'élaboration et la diffusion d'outils d'information et de soutien** destinés aux proches ainsi qu'aux intervenants qui les accompagnent, pour l'adoption de pratiques permettant d'éviter le recours aux mesures exceptionnelles.

Porteur : Réseau Avant de craquer

Collaborateur : MSSS

Investissement total : 650 k\$

— AXE 4 – Actions destinées aux jeunes, à leur famille, à leurs proches et à leur entourage

Cet axe regroupe l'ensemble des actions du PAISM touchant la santé mentale des jeunes. L'importance de promouvoir la santé mentale, de prévenir les troubles mentaux et d'intervenir précocement auprès des jeunes présentant des difficultés, de leur famille, de leurs proches et de leur entourage n'est plus à démontrer. Des services ainsi que des modalités variées de promotion de la santé mentale sont ici présentés. Ceux-ci reposent sur la collaboration du MSSS et du MEQ, et s'inscrivent en complémentarité avec d'autres plans ou programmes existants.

Une attention particulière doit aussi être portée au soutien offert aux familles des jeunes. Certaines actions visent donc également les services aux parents. Bien que la réponse aux besoins des parents puisse souvent être offerte par les services sociaux généraux ou les services en santé mentale jeunesse ou adulte, elle nécessite quelquefois une expertise ou une approche particulière. Les personnes adoptées et leur famille, par exemple, peuvent avoir des besoins de soutien et de services tout au long de leur parcours de vie⁷.

Action 4.1 – Promouvoir la santé mentale dans les milieux scolaires

Afin de promouvoir la santé mentale et de favoriser un développement sain et global des jeunes, **le MSSS collaborera avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) afin d'assurer le déploiement de cette action dans les établissements scolaires dès le primaire.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 125,0 M\$

Action 4.2 – Prévenir les dépendances auprès des élèves du secondaire

Afin de prévenir les dépendances auprès des élèves du secondaire et de soutenir les jeunes dans le développement de leurs compétences, **le MSSS, en collaboration avec le MEQ, soutiendra le déploiement d'activités de prévention des dépendances dans toutes les écoles secondaires du Québec.**

Porteur : MSSS

Collaborateurs : MEQ, Association québécoise des centres d'intervention en dépendance et organismes communautaires

Investissement total : 75,0 M\$

7. Le Secrétariat à l'adoption internationale, dans son Plan d'action en adoption internationale 2019-2024, explore avec ses partenaires la mise en place de pôles d'expertise afin de soutenir les intervenants de la trajectoire de services de cette clientèle.

Action 4.3 – Favoriser le déploiement du programme HORS-PISTE

Afin de favoriser la mise en œuvre d'activités de promotion de la santé mentale et de prévention de l'anxiété au secondaire, **le MSSS soutiendra le déploiement du programme HORS-PISTE au sein des écoles secondaires du Québec. Cette action sera réalisée en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des actions de promotion de la santé mentale et de prévention en contexte scolaire** prévues notamment à l'action 4.1.

Porteur : MSSS
Collaborateur : MEQ

Investissement total : 5,0 M\$

Action 4.4 – Initier les élèves du secondaire au plaisir de bouger toute l'année pour améliorer leur bien-être

Afin d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives chez les jeunes du secondaire, d'outiller les intervenants des établissements d'enseignement, d'établir et de renforcer la collaboration entre les clubs sportifs locaux et les établissements scolaires, **le MEQ bonifiera le programme La rentrée sportive du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ).**

Porteur : MEQ
Collaborateurs : RSEQ, instances régionales du RSEQ, fédérations sportives québécoises et clubs locaux et régionaux des fédérations

Investissement total : 1,0 M\$

Action 4.5 – Créer un fonds régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans

Afin d'agir positivement sur la santé mentale des jeunes par le biais d'initiatives culturelles régionales, **le ministère de la Culture et des Communications (MCC) créera un fonds régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans.**

Porteur : MCC

Investissement total : 5,0 M\$

Action 4.6 – Aider sans filtre : créer des conditions favorables au mieux-être des jeunes touchés par les troubles mentaux, notamment les jeunes proches aidants, avec une approche *par et pour* les jeunes

Afin de créer des conditions favorables au mieux-être des jeunes touchés par les troubles mentaux, notamment les jeunes proches aidants de personnes présentant des troubles mentaux, **le MSSS soutiendra l'implantation d'une approche novatrice par et pour les jeunes dans toutes les régions du Québec.**

Porteur : Réseau Avant de craquer, en partenariat
Collaborateurs : MSSS, Appui pour les proches aidants, Proche aidance Québec, Mouvement santé mentale Québec, Association québécoise pour la réadaptation psychosociale, LaPProche

Investissement total : 7,5 M\$

Action 4.7 – Prioriser l'accès aux services en santé mentale et en dépendance pour les parents d'enfants suivis par le réseau de la santé et des services sociaux lorsque l'absence de ces services pourrait limiter la portée des interventions offertes à ces enfants et à leur famille

Afin que les enfants recevant des services du RSSS puissent évoluer dans un environnement favorable à leur développement et à leur bien-être, **le MSSS établira des critères et priorisera l'accès aux services en santé mentale et en dépendance pour les parents d'enfants suivis par le RSSS lorsque l'absence de ces services pourrait limiter la portée des interventions offertes à ces enfants et à leur famille.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 5,75 M\$

Action 4.8 – Offrir aux jeunes un soutien en santé mentale au moment opportun là où ils se trouvent

Afin d'offrir aux jeunes un soutien en santé mentale en temps opportun là où ils se trouvent, **le MSSS rehaussera les équipes en santé mentale jeunesse.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 125,0 M\$

Action 4.9 – Déployer le modèle Aire ouverte pour que les jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion sociale obtiennent une réponse adaptée à leurs besoins

Afin de faciliter l'accès aux services du RSSS aux jeunes de 12 à 25 ans qui présentent une situation de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion sociale, ou qui sont réfractaires aux services traditionnels, **le MSSS poursuivra le déploiement d'Aire ouverte, pour leur offrir, en partenariat avec les organismes communautaires et les autres partenaires intersectoriels, une organisation et une offre de services flexible, diversifiée et adaptée à leur réalité.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 100,0 M\$

Action 4.10 – Revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

Afin d'améliorer la qualité, la fluidité et l'efficacité de la trajectoire de services et de diagnostic pour le TDAH, **le MSSS mettra sur pied un comité interministériel comprenant notamment le MEQ, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le Collège des médecins du Québec.**

Porteur : MSSS

Collaborateurs : MEQ, MES et Collège des médecins du Québec

Investissement total : action autofinancée

Afin d'améliorer l'accompagnement et l'accès à une diversité de services pour les enfants, les adolescents et leur famille, **le MSSS déposera à l'intention des établissements un appel de projets ciblant les innovations ou les traitements en complément de la médication pour les enfants et les adolescents présentant des symptômes ou un diagnostic de TDAH.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 5,0 M\$

Action 4.11 – Améliorer la gestion des évaluations des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Afin de diminuer les listes d'attente et d'améliorer l'accès aux services de pédopsychiatrie aux jeunes présentant des troubles mentaux ou des symptômes qui y sont associés, **le MSSS rehaussera les équipes des cliniques de développement des centres hospitaliers universitaires (CHU) pédiatriques.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 15,0 M\$

— AXE 5 – Amélioration de l'accès aux soins et aux services en santé mentale

Cet axe regroupe les actions touchant l'amélioration de l'accès aux soins et aux services à la population ainsi qu'à certains groupes ciblés. Dans les dernières années, une attention et une importance particulières ont été accordées à l'organisation et à l'adaptation des services afin que les personnes présentant des troubles mentaux ou des symptômes y étant associés, avec ou sans problématique concomitante, soient servies rapidement et efficacement. Ainsi, une intégration des soins et des services a été mise de l'avant, les services de proximité ayant été privilégiés. Les actions de cet axe visent l'amélioration de l'accès aux soins et aux services en santé mentale. De plus, les trajectoires seront révisées pour que l'accessibilité, la fluidité, l'équité et l'efficacité des soins et des services en santé mentale soient améliorées. Aussi, la consolidation et le déploiement des mesures de suivi dans la communauté (soutien de base non intensif [SBN], soutien d'intensité variable [SIV], suivi intensif dans le milieu [SIM], suivi d'intensité flexible [SIF]⁸) se poursuivront afin d'offrir un nombre minimal de places reconnues pour chaque programme.

8. *Suivi d'intensité flexible* est la traduction libre de *Flexible Assertive Community Treatment* (FACT).

Action 5.1 – Poursuivre l’implantation du Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM)

Afin que toutes les personnes qui présentent des symptômes relatifs à un trouble mental ou un trouble mental confirmé, peu importe leur âge, puissent recevoir le service approprié en temps opportun par un intervenant formé, **le MSSS poursuivra l’implantation du PQPTM partout au Québec.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 175,0 M\$

Afin de soutenir les intervenants des services sociaux généraux dans leurs pratiques et de prévenir l’aggravation des troubles mentaux, **le MSSS s’assurera d’harmoniser et de standardiser les pratiques entre les services sociaux généraux et les services en santé mentale selon le modèle de soins par étapes du PQPTM en y intégrant des mesures de soutien clinique.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 25,0 M\$

Action 5.2 – Rehausser les services sociaux généraux et les services en santé mentale

Afin de poursuivre la bonification des services offerts aux personnes, jeunes et adultes, présentant des besoins psychosociaux, une détresse sociale et psychologique ou un trouble mental, **le MSSS poursuivra le rehaussement des services sociaux généraux et des services en santé mentale.**

Porteur : MSSS

Investissement total : montant à déterminer en fonction de l’octroi des crédits

Action 5.3 – Poursuivre le déploiement des Programmes pour premiers épisodes psychotiques (PPEP)

Afin de poursuivre le développement des équipes qui offrent des soins et des services adaptés et flexibles directement dans les milieux de vie, **le MSSS poursuivra le déploiement des services PPEP dans l’ensemble des régions du Québec.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 50,0 M\$

Action 5.4 – Innover en intégrant les interventions numériques dans les services en santé mentale

Afin d’améliorer l’accessibilité, la continuité et la qualité des soins et des services en santé mentale, **le MSSS intégrera les interventions numériques dans les services en santé mentale.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 15,0 M\$

Action 5.5 – Déployer des infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPSSM) dans les services de proximité et certaines urgences

Afin d'assurer l'accès aux soins en santé mentale à la population, **le MSSS déploiera 60 % des IPSSM dans les services de proximité.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 13,47 M\$

Action 5.6 – Procéder à la hiérarchisation des services en psychiatrie légale relevant du Code criminel afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des trajectoires y étant associées

Afin d'améliorer la fluidité, l'efficacité et la sécurité des services en psychiatrie légale relevant du Code criminel, **le MSSS, avec le soutien de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (INPLPP), mettra en œuvre un projet national de hiérarchisation des services en psychiatrie légale relevant du Code criminel.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 44,57 M\$

Action 5.7 – Poursuivre l'implantation des équipes du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)

Afin d'offrir un accompagnement adapté aux accusés présentant un trouble mental ou d'autres vulnérabilités et de favoriser leur rétablissement et, corollairement, de diminuer leur risque de récidive, **le MSSS, le ministère de la Justice (MJQ) et leurs partenaires poursuivront l'implantation des PAJ-SM dans tous les districts judiciaires du Québec.**

Porteurs : MSSS et MJQ

Investissement total : 14,36 M\$⁹

Les besoins et les réalités spécifiques des personnes : la mise en place de soins de collaboration, de services et d'un accompagnement adaptés

Bien que l'adaptation des services aux besoins spécifiques et généraux des personnes soit nécessaire pour toutes les personnes utilisatrices de services, certains contextes ou réalités demandent un réajustement des approches et une concertation entre les différents partenaires et intervenants des trajectoires de soins

9. L'investissement total pourrait être bonifié à la suite de l'octroi des crédits.

et de services. Dans la version complète du PAISM, cette sous-section présente les réalités propres à certains groupes de population à considérer en contexte de soins et, plus largement, en contexte de services. Les groupes de population faisant l'objet de cette sous-section sont les suivants :

- femmes ;
- hommes ;
- personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres ;
- aînés ;
- Premières Nations et Inuits ;
- personnes issues des communautés ethnoculturelles et personnes d'expression anglaise ;
- personnes présentant des besoins multiples ou complexes.

La sous-section présente également des programmes permettant de répondre aux besoins des populations vulnérables afin que celles-ci aient accès à plusieurs types de milieux de vie.

— AXE 6 – Prévention et mise en place d'alternatives aux hospitalisations en psychiatrie

Quoiqu'elle soit nécessaire et indiquée dans certaines situations afin que la personne présentant des symptômes de trouble mental ou un trouble mental soit évaluée et traitée, l'hospitalisation est quelquefois décrite par les personnes utilisatrices de services comme une expérience négative, stigmatisante et freinant, si elle se prolonge dans le temps, leur autodétermination, leur autonomie et leur processus de rétablissement. Cet axe regroupe donc des actions qui sont jugées prometteuses et dont la pratique émerge au Québec. Ces actions visent à prévenir l'hospitalisation ou à abréger celle-ci ainsi qu'à favoriser le maintien ou un retour rapide de la personne dans son milieu de vie.

Les trois actions de cet axe seront d'abord implantées dans six sites précurseurs selon des modèles adaptés aux différentes réalités régionales de la province. Elles pourront ensuite éventuellement faire l'objet d'un plus grand déploiement.

Action 6.1 – Déployer des équipes spécialisées d'intervention rapide et de relais en santé mentale dans la communauté

Afin d'intervenir rapidement et d'assurer un accès rapide aux services à la personne présentant un épisode aigu en lien avec un trouble mental, **le RSSS déploiera six équipes spécialisées d'intervention rapide et de relais en santé mentale.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 15,98 M\$

Action 6.2 – Mettre en œuvre des projets vitrines d'unité d'intervention brève en psychiatrie (UIBP)

Afin d'offrir aux personnes qui présentent un épisode aigu lié à un trouble mental des services leur permettant de stabiliser rapidement leur état et de retourner dans leur milieu de vie, **le RSSS déploiera six projets vitrines d'UIBP.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 39,76 M\$

Action 6.3 – Offrir le traitement intensif bref à domicile (TIBD) aux personnes présentant des troubles mentaux

Afin de garantir l'accessibilité et la continuité des soins et services dans le milieu de vie des personnes, **le MSSS veillera au déploiement du TIBD pour les personnes présentant des troubles mentaux dans six régions du Québec.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 42,65 M\$

— AXE 7 – Concertation et amélioration des pratiques

Cet axe regroupe les actions qui visent à rendre disponibles les données probantes et à les intégrer dans le développement des pratiques en santé mentale. Certaines actions visent le soutien et la formation des gestionnaires, des intervenants et des partenaires dans le développement de leurs compétences, l'implantation des bonnes pratiques, la transformation des services et l'exercice de leurs responsabilités. D'autres visent à améliorer la concertation entre les différentes instances engagées dans l'organisation et la prestation de soins et de services ainsi qu'à améliorer le suivi de la performance des établissements, dans un objectif d'amélioration continue.

Action 7.1 – Soutenir le développement et le transfert des connaissances en santé mentale

Afin de soutenir le développement et le transfert de connaissances en santé mentale, **un programme de recherche sera élaboré en fonction des besoins rencontrés par le MSSS et le RSSS.**

Porteurs : MSSS et Fonds de recherche du Québec – Santé

Investissement total : 3,6 M\$ sur 3 ans

Action 7.2 – Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de modèles probants d’organisation de services adaptés à la concomitance des troubles mentaux et des troubles liés à l’utilisation de substances

Afin d’offrir aux personnes des services adaptés à la concomitance des troubles mentaux et des troubles liés à l’usage de substances (notamment, le cannabis), **le Centre d’expertise et de collaboration en troubles concomitants (CECTC) offrira un soutien à l’ensemble des établissements dans la mise en place de modèles probants de services basés sur les bonnes pratiques.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 4,0 M\$¹⁰

Action 7.3 – Améliorer les connaissances au regard de la détection du risque de passage à l’acte violent des personnes présentant une détresse psychologique, que cette détresse soit accompagnée d’un trouble mental ou non

Afin d’assurer l’accès aux soins et services aux personnes présentant une dangerosité en raison de leur état mental, de favoriser le rétablissement de ces personnes et de limiter leur risque de passage à l’acte violent, **le MSSS, en collaboration avec l’INPLPP, rehaussera les connaissances quant à la détection des facteurs de risque de violence d’une personne présentant une détresse psychologique et/ou un trouble mental chez les intervenants du RSSS et des organismes communautaires.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 5,76 M\$

Action 7.4 – Former et outiller les intervenants sur l’application de la Loi sur la protection des personnes dont l’état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (LPP)

Afin de soutenir une application de la LPP en conformité avec les meilleures pratiques, les dispositions légales et les orientations ministérielles, et ainsi de permettre le juste équilibre entre la protection des personnes et le respect de leurs droits, **le MSSS assurera, en collaboration avec le Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean :**

- la conception et la diffusion d’un outil d’aide à la décision ;
- le déploiement de la formation nationale sur la LPP et la reddition de comptes en lien avec cette formation.

Porteur : MSSS

Investissement total : 68,7 k\$

10. Le montant est sous réserve de l’acceptation de la norme de programme annuelle relative au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis.

Action 7.5 – Favoriser l’accompagnement par les familles, l’entourage et les différents partenaires par de meilleures pratiques en matière de confidentialité et de partage des renseignements

Afin de mettre en place les bonnes pratiques dans le RSSS et auprès des partenaires en matière d’application de la confidentialité et de partage de l’information, **le MSSS soutiendra l’élaboration et la diffusion d’outils cliniques, en collaboration avec les partenaires concernés.**

Porteur : MSSS
Collaborateur : MJQ

Investissement total : 1,0 M\$

Action 7.6 – Mettre en place et rehausser le soutien clinique aux intervenants et aux partenaires

Afin d’assurer la qualité de l’intervention en santé mentale et d’offrir un soutien clinique structuré aux intervenants et aux partenaires, **le MSSS mènera plusieurs travaux touchant le soutien clinique :**

- Diffuser des orientations ministérielles touchant la notion d’encadrement clinique (supervision, soutien, consultation, etc.).
- Élaborer et diffuser un cadre de référence sur la fonction de professionnel répondant en santé mentale (PRSM).
- Déterminer auprès des établissements des moyens favorisant la consolidation du rôle des médecins spécialistes répondants en psychiatrie (MSRP) en première ligne et en faire la promotion auprès du RSSS.
- Réaliser des travaux afin d’inclure dans la reddition de comptes des indicateurs qui tiennent compte de ces interventions.

Porteur : MSSS

Investissement total : action autofinancée

Action 7.7 – Mettre en place et animer des mécanismes de concertation permettant de rehausser la qualité, la continuité et la complémentarité des services en santé mentale

7.7.1 – Concertation territoriale avec les partenaires communautaires et intersectoriels

Afin d'assurer le maintien d'une concertation et d'une collaboration avec leurs partenaires ainsi que d'assurer la qualité, la continuité et la complémentarité des services à la population, **les établissements animeront des mécanismes de concertation territoriale avec les partenaires communautaires et intersectoriels.**

Porteur : MSSS

Investissement total : action autofinancée

7.7.2 – Concertation nationale avec les établissements et les organismes communautaires en santé mentale

Afin de renforcer la place des partenaires communautaires dans le continuum de soins et services en santé mentale, **le MSSS mettra en place une instance de concertation nationale entre le MSSS, les établissements et les représentants des organismes communautaires en santé mentale.**

Porteur : MSSS

Investissement total : action autofinancée

7.7.3 – Comité de concertation des établissements ayant une désignation universitaire en santé mentale, dépendance et itinérance

Afin de permettre au MSSS et au RSSS de bénéficier davantage des résultats des travaux effectués par ces établissements, **le MSSS mettra en place un comité de concertation entre l'établissement ayant une vocation suprarégionale en psychiatrie légale et les établissements ayant une désignation d'institut universitaire ou de centre affilié universitaire en santé mentale, en dépendance, en inégalités sociales et en itinérance.**

Porteur : MSSS

Investissement total : 2,5 M\$

Action 7.8 – Améliorer et suivre la performance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Dans le cadre des travaux concernant la performance des établissements et l'amélioration de la qualité des soins et des services, **le MSSS rendra publiques des données relatives à l'accessibilité des soins et des services en santé mentale.**

Porteur : MSSS

Investissement total : action autofinancée

CONCLUSION

Les actions du PAISM visent l'optimisation de la santé mentale, l'amélioration de la réponse aux besoins des personnes en détresse psychologique ou en situation de crise ainsi que l'accompagnement des personnes présentant des troubles mentaux ou des symptômes y étant associés et l'accompagnement de leur famille et de leur entourage dans la trajectoire de services et le parcours de rétablissement. La santé mentale étant l'affaire de tous, ces actions témoignent d'un engagement du MSSS, des autres ministères, des organismes et des partenaires concernés par leur implantation.

Conformément aux directives émises par le Secrétariat du Conseil du trésor, un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire sera élaboré au cours de la première année suivant l'adoption du PAISM, afin d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. Pour chacune des actions, des indicateurs de mise en œuvre ou d'effets ont été définis, ainsi que des cibles à atteindre¹¹. Une évaluation globale de la mise en œuvre est prévue à l'échéance du PAISM, incluant une évaluation de la gouvernance. Le cadre de suivi et d'évaluation préliminaire indiquera également si d'autres évaluations seront réalisées concernant les actions dites structurantes.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions du PAISM seront assurés par la Table interministérielle en itinérance et en santé mentale, regroupant les différents ministères et organismes concernés, qu'ils soient porteurs d'action ou non. Les différents mécanismes de concertation prévus au PAISM viendront également favoriser la transmission d'informations et l'union des forces et des efforts pour l'atteinte des objectifs fixés.

Avec le PAISM, le gouvernement du Québec s'engage à travailler, avec les établissements et leurs partenaires, dont ceux du milieu communautaire, à l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des soins et des services, mais surtout à la réponse aux besoins des personnes et de leurs proches. Pour ce faire, l'expertise des personnes utilisatrices de services, des familles et de l'entourage sera assurément au cœur de toutes les étapes à venir.

11. Les cibles et les indicateurs pour chacune des actions du PAISM sont présentés à l'annexe II de la version complète du PAISM.

ANNEXE I – CADRE FINANCIER

| NO | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | COÛT DE L'ACTION | | | | | TOTAL 5 ANS |
|---|---|----------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | |
| Axe 1 : Promotion de la santé mentale et prévention des troubles mentaux | | | | | | | | |
| 1.1 | Déployer annuellement des activités de communication grand public pour l'information et la sensibilisation aux troubles mentaux | MSSS | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 500 000 \$ |
| 1.2 | Mettre en place une trousse informationnelle sur la santé mentale pour les personnes immigrantes | MIFI | - | 150 000 \$ | 250 000 \$ | 80 000 \$ | - | 480 000 \$ |
| 1.3 | Mettre en place un réseau d'éclaireurs | MSSS | 16 200 000 \$ | - | - | - | - | 16 200 000 \$ |
| | Volet – Financement des initiatives lancées par des organismes communautaires | MSSS | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 5 000 000 \$ |
| 1.4 | Réaliser le Projet Actions de promotion – Santé psychologique dans les milieux de travail | CNESST | 2 383 000 \$ | 2 431 000 \$ | 2 480 000 \$ | 2 530 000 \$ | 2 581 000 \$ | 12 405 000 \$ |
| 1.5 | Offrir des formations de courte durée aux employeurs afin de favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi de travailleurs présentant des troubles mentaux ou des symptômes apparentés | MTESS | 100 000 \$ | 100 000 \$ | - | - | - | 200 000 \$ |
| 1.6 | Déployer des mesures ciblant le soutien psychosocial adaptées aux réalités des établissements pour les intervenants et les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux | MSSS | - | - | - | - | - | - |
| Axe 2 : Services pour prévenir et intervenir en situation de crise | | | | | | | | |
| 2.1 | Renforcer les partenariats entre Info-Social et les premiers répondants, notamment le 911, par le numéro unique 811 | MSSS | 1 150 000 \$ | 1 150 000 \$ | 1 150 000 \$ | 1 150 000 \$ | 1 150 000 \$ | 5 750 000 \$ |
| 2.2 | Soutenir les centres de crise communautaires | MSSS | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | 10 000 000 \$ |
| 2.3 | Soutenir les services d'aide en situation de crise (SACS) | MSSS | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | 10 000 000 \$ |
| 2.4 | Mettre en œuvre et consolider des pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité | MSP | 2 500 000 \$ | 6 000 000 \$ | 6 000 000 \$ | | | 14 500 000 \$ |
| | | MSSS | 9 000 000 \$ | 9 000 000 \$ | 9 000 000 \$ | 9 000 000 \$ | 9 000 000 \$ | 45 000 000 \$ |
| Axe 3 : Partenariat avec les organismes communautaires | | | | | | | | |
| 3.1 | Bonifier le soutien à la mission des organismes communautaires en santé mentale | MSSS | 15 000 000 \$ | 15 000 000 \$ | 15 000 000 \$ | 15 000 000 \$ | 15 000 000 \$ | 75 000 000 \$ |

| NO | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | COÛT DE L'ACTION | | | | | TOTAL 5 ANS |
|--|--|-------------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | | | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | |
| 3.2 | Soutenir la prise en compte de la parole collective et du savoir expérientiel dans la planification et l'organisation des services en santé mentale | MSSS | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 1 000 000 \$ |
| 3.3 | Soutenir la formation et l'intégration de pairs aidants | MSSS | 500 000 \$ | 500 000 \$ | 700 000 \$ | 700 000 \$ | 700 000 \$ | 3 100 000 \$ |
| 3.4 | Outiller les familles et l'entourage des personnes présentant des troubles mentaux ainsi que les intervenants pour favoriser l'utilisation de pratiques permettant d'éviter le recours aux mesures exceptionnelles | Réseau Avant de craquer | 150 000 \$ | 200 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 650 000 \$ |
| Axe 4 : Actions destinées aux jeunes, à leur famille, à leurs proches et à leur entourage | | | | | | | | |
| 4.1 | Promouvoir la santé mentale dans les milieux scolaires | MSSS | 25 000 000 \$ | 25 000 000 \$ | 25 000 000 \$ | 25 000 000 \$ | 25 000 000 \$ | 125 000 000 \$ |
| 4.2 | Prévenir les dépendances auprès des élèves du secondaire | MSSS | 15 000 000 \$ | 15 000 000 \$ | 15 000 000 \$ | 15 000 000 \$ | 15 000 000 \$ | 75 000 000 \$ |
| 4.3 | Favoriser le déploiement du programme HORS-PISTE | MSSS | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 5 000 000 \$ |
| 4.4 | Initier les élèves du secondaire au plaisir de bouger toute l'année pour améliorer leur bien-être | MEQ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 1 000 000 \$ |
| 4.5 | Créer un fonds régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans | MCC | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 5 000 000 \$ |
| 4.6 | Aider sans filtre : créer des conditions favorables au mieux-être des jeunes touchés par les troubles mentaux, notamment les jeunes proches aidants, avec une approche <i>par</i> et <i>pour</i> les jeunes | Réseau Avant de craquer | 1 500 000 \$ | 1 500 000 \$ | 1 500 000 \$ | 1 500 000 \$ | 1 500 000 \$ | 7 500 000 \$ |
| 4.7 | Prioriser l'accès aux services en santé mentale et en dépendance pour les parents d'enfants suivis par le réseau de la santé et des services sociaux lorsque l'absence de ces services pourrait limiter la portée des interventions offertes à ces enfants et à leur famille | MSSS | 1 150 000 \$ | 1 150 000 \$ | 1 150 000 \$ | 1 150 000 \$ | 1 150 000 \$ | 5 750 000 \$ |
| 4.8 | Offrir aux jeunes un soutien en santé mentale au moment opportun là où ils se trouvent | MSSS | 25 000 000 \$ | 25 000 000 \$ | 25 000 000 \$ | 25 000 000 \$ | 25 000 000 \$ | 125 000 000 \$ |
| 4.9 | Déployer le modèle Aire ouverte pour que les jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion sociale obtiennent une réponse adaptée à leurs besoins | MSSS | 20 000 000 \$ | 20 000 000 \$ | 20 000 000 \$ | 20 000 000 \$ | 20 000 000 \$ | 100 000 000 \$ |

| NO | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | COÛT DE L'ACTION | | | | | |
|---|--|----------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | | | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | TOTAL 5 ANS |
| 4.10 | Revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) | MSSS | - | - | - | - | - | - |
| | Revoir la trajectoire de services et de diagnostic pour le TDAH – Appel de projets | MSSS | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 1 000 000 \$ | 5 000 000 \$ |
| 4.11 | Améliorer la gestion des évaluations des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) | MSSS | 3 000 000 \$ | 3 000 000 \$ | 3 000 000 \$ | 3 000 000 \$ | 3 000 000 \$ | 15 000 000 \$ |
| Axe 5 : Amélioration de l'accès aux soins et aux services en santé mentale | | | | | | | | |
| 5.1 | Poursuivre l'implantation du Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie (PQPTM) | MSSS | 35 000 000 \$ | 35 000 000 \$ | 35 000 000 \$ | 35 000 000 \$ | 35 000 000 \$ | 175 000 000 \$ |
| | Poursuivre l'implantation du PQPTM – Harmonisation des pratiques entre les services sociaux généraux et les services en santé mentale | MSSS | 5 000 000 \$ | 5 000 000 \$ | 5 000 000 \$ | 5 000 000 \$ | 5 000 000 \$ | 25 000 000 \$ |
| 5.2 | Rehausser les services sociaux généraux et les services en santé mentale | MSSS | 31 200 000 \$ | - | - | - | - | 31 200 000 \$ |
| 5.3 | Poursuivre le déploiement des Programmes pour premiers épisodes psychotiques (PPEP) | MSSS | 10 000 000 \$ | 10 000 000 \$ | 10 000 000 \$ | 10 000 000 \$ | 10 000 000 \$ | 50 000 000 \$ |
| 5.4 | Innover en intégrant les interventions numériques dans les services en santé mentale | MSSS | 3 000 000 \$ | 3 000 000 \$ | 3 000 000 \$ | 3 000 000 \$ | 3 000 000 \$ | 15 000 000 \$ |
| 5.5 | Déployer des infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPSSM) dans les services de proximité et certaines urgences | MSSS | 1 520 000 \$ | 2 500 000 \$ | 3 150 000 \$ | 3 150 000 \$ | 3 150 000 \$ | 13 470 000 \$ |
| 5.6 | Procéder à la hiérarchisation des services en psychiatrie légale relevant du Code criminel afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des trajectoires y étant associées | MSSS | 8 913 050 \$ | 8 913 050 \$ | 8 913 050 \$ | 8 913 050 \$ | 8 913 050 \$ | 44 565 250 \$ |
| 5.7 | Poursuivre l'implantation des équipes du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) | MJQ | 2 052 500 \$ | 2 052 500 \$ | - | - | - | 4 105 000 \$ |
| | | MSSS | 2 051 250 \$ | 2 051 250 \$ | 2 051 250 \$ | 2 051 250 \$ | 2 051 250 \$ | 10 256 250 \$ |
| Axe 6 : Prévention et mise en place d'alternatives aux hospitalisations en psychiatrie | | | | | | | | |
| 6.1 | Déployer des équipes spécialisées d'intervention rapide et de relais en santé mentale dans la communauté | MSSS | - | 684 756 \$ | 5 178 034 \$ | 5 059 894 \$ | 5 059 894 \$ | 15 982 578 \$ |
| 6.2 | Mettre en œuvre des projets vitrines d'unité d'intervention brève en psychiatrie (UIBP) | MSSS | - | 853 278 \$ | 20 787 314 \$ | 9 057 222 \$ | 9 057 222 \$ | 39 755 036 \$ |
| 6.3 | Offrir le traitement intensif bref à domicile (TIBD) aux personnes présentant des troubles mentaux | MSSS | - | 600 433 \$ | 14 194 974 \$ | 13 929 223 \$ | 13 929 223 \$ | 42 653 853 \$ |

| NO | TITRE DE L'ACTION | PORTEURS | COÛT DE L'ACTION | | | | | |
|---|---|----------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| | | | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | TOTAL 5 ANS |
| Axe 7 : Concertation et amélioration des pratiques | | | | | | | | |
| 7.1 | Soutenir le développement et le transfert des connaissances en santé mentale | MSSS | 600 000 \$ | 600 000 \$ | 600 000 \$ | - | - | 1 800 000 \$ |
| | | FRQS | 600 000 \$ | 600 000 \$ | 600 000 \$ | - | - | 1 800 000 \$ |
| 7.2 | Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de modèles probants d'organisation de services adaptés à la concomitance des troubles mentaux et des troubles liés à l'utilisation de substances | MSSS | 800 000 \$ | 800 000 \$ | 800 000 \$ | 800 000 \$ | 800 000 \$ | 4 000 000 \$ |
| 7.3 | Améliorer les connaissances au regard de la détection du risque de passage à l'acte violent des personnes présentant une détresse psychologique, que cette détresse soit accompagnée d'un trouble mental ou non | MSSS | 1 151 600 \$ | 1 151 600 \$ | 1 151 600 \$ | 1 151 600 \$ | 1 151 600 \$ | 5 758 000 \$ |
| 7.4 | Former et outiller les intervenants sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et pour autrui (LPP) | MSSS | 34 350 \$ | 34 350 \$ | - | - | - | 68 700 \$ |
| 7.5 | Favoriser l'accompagnement par les familles, l'entourage et les différents partenaires par de meilleures pratiques en matière de confidentialité et de partage des renseignements | MSSS | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ | 1 000 000 \$ |
| 7.6 | Mettre en place et rehausser le soutien clinique aux intervenants et aux partenaires | MSSS | - | - | - | - | - | - |
| 7.7 | Mettre en place et animer des mécanismes de concertation permettant de rehausser la qualité, la continuité et la complémentarité des services en santé mentale | MSSS | - | - | - | - | - | - |
| | 7.7.1 Concertation territoriale avec les partenaires communautaires et intersectoriels | | | | | | | |
| | 7.7.2 Concertation nationale avec les établissements et les organismes communautaires en santé mentale | MSSS | - | - | - | - | - | - |
| | 7.7.3 Comité de concertation des établissements ayant une désignation universitaire en santé mentale, dépendance et itinérance | MSSS | 500 000 \$ | 500 000 \$ | 500 000 \$ | 500 000 \$ | 500 000 \$ | 2 500 000 \$ |
| 7.8 | Améliorer et suivre la performance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux | MSSS | - | - | - | - | - | - |
| Total | | | 248 755 750 \$ | 208 222 217 \$ | 244 956 222 \$ | 225 522 239 \$ | 225 493 239 \$ | 1 152 949 667 \$ |

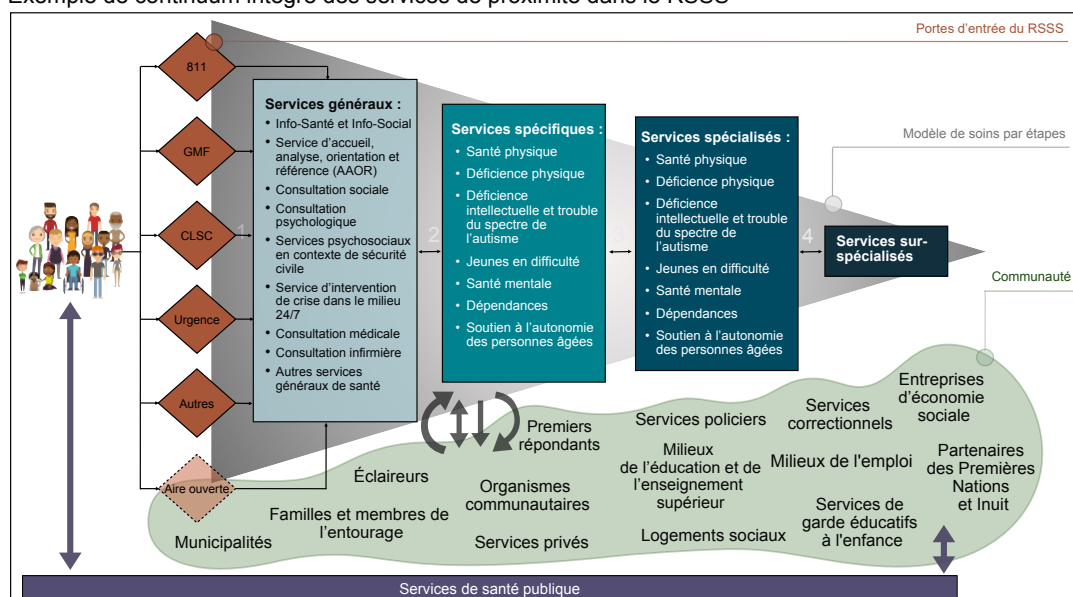
ANNEXE II – CONTINUUM DE SOINS ET SERVICES EN SANTÉ MENTALE

Avec le PAISM, le gouvernement du Québec réitère l'importance de consolider et de bonifier l'offre de services en santé mentale tout en intégrant de nouvelles composantes au continuum afin d'améliorer la réponse aux besoins de la population. Les plans d'action antérieurs ont permis la mise en place et la consolidation dans la communauté de services s'adressant aux personnes présentant des troubles mentaux ou des symptômes y étant associés. Ainsi s'est graduellement construit un continuum de services diversifiés et adaptés aux besoins des personnes leur permettant de poursuivre leur vie active et de se rétablir dans leur milieu de vie. Il est important de mentionner que l'objectif est d'assurer la réponse à 70 % des besoins de la population à même les services de première ligne.

Modèle de continuum intégré des services de proximité

Cette section de la version complète du PAISM aborde les services de proximité. Les services de proximité forment un continuum intégré de services fournis par les établissements du RSSS, qui assurent à la fois la continuité et la complémentarité des services requis par les personnes, leur famille et leur entourage. Ce continuum permet d'assurer une compréhension commune des services généraux jusqu'aux services spécialisés, dans une vision intégrée de santé et de services sociaux. Les services de proximité agissent sur la promotion, la prévention, le dépistage, le repérage, l'analyse du besoin et de la demande, l'évaluation, le diagnostic, le traitement, la réadaptation et les soins de fin de vie. Le continuum peut varier d'un établissement à l'autre pour être adapté aux caractéristiques territoriales et populationnelles¹².

Exemple de continuum intégré des services de proximité dans le RSSS



12. MSSS, *Améliorer l'accès, la qualité et la continuité des services de proximité – Cadre de référence à l'intention des établissements du réseau de la santé et des services sociaux*, Québec, Gouvernement du Québec, 2022 (À paraître).

Gamme de soins et services en santé mentale du RSSS

Cette section de la version complète du PAISM comprend une brève description des soins et services en santé mentale pouvant être offerts par le RSSS afin de répondre aux besoins de la population.

BIBLIOGRAPHIE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Améliorer l'accès, la qualité et la continuité des services de proximité – Cadre de référence à l'intention des établissements du réseau de la santé et des services sociaux*, Québec, Gouvernement du Québec, 2022 (À paraître).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Offre de services sociaux généraux (programme-services, services généraux, activité clinique et d'aide) – Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013, 70 p., accessible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-803-01F.pdf>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services*, Québec, Gouvernement du Québec, 2016, 20 p., accessible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-914-05W.pdf>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Politique de santé mentale*, Québec, Gouvernement du Québec, 1989, 64 p., accessible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/89-sante-mentale.pdf>.

